

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 85 (1944), p. 49-56

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1944__85__49_0

© Société de statistique de Paris, 1944, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N^{os} 3-4. — MARS-AVRIL 1944

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1944

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. LEPRINCE-RINGUET, PRÉSIDENT.
PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.
NÉCROLOGIE : M. PAUL FRESSANGES-DUBOST.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.
RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.
EMPLOI DES ARRÉRAGES DES LEGS COSTE ET MERCET.
COMMUNICATION DE M. JEAN MEUVRET : « LES MOUVEMENTS DES PRIX DE 1661 A 1715 ET LEURS RÉPERCUSSIONS ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. LEPRINCE-RINGUET, PRÉSIDENT. PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

La séance est ouverte à 17 heures, dans la salle des séances du Conseil des Forges et Acieries de la Fonderie, par M. le Président LEPRINCE-RINGUET.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 1944 est ajournée jusqu'au moment où son texte aura pu être publié dans le Journal.

NÉCROLOGIE : M. PAUL FRESSANGES-DUBOST.

M. le Président a le très grand regret de faire part du décès de M. Paul FRESSANGES-DUBOST, ancien élève de l'École Centrale, administrateur du Service national des Statistiques, en service à la Direction régionale de Clermont-Ferrand, officier de la Légion d'honneur.

M. le Président, au nom de tous les membres de la Société, adresse ses vives condoléances à la famille de notre regretté collègue.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées à la dernière séance n'ont soulevé aucune objection. En conséquence, MM. Jean BOURGEOIS, Jean DENIAUX, Jean LAMSON, PELLEGRIN et DE VIGNERAL sont nommés membres titulaires.

M. le Président indique qu'il a reçu les demandes de candidatures suivantes, au titre de membre titulaire :

M. Jacques GARNIER, ancien élève de l'École polytechnique, administrateur au Service national des Statistiques, 51, boulevard de Vaugirard, à Paris (15^e), présenté par MM. Divisia et Morice.

M. Michel GENTIN, directeur administratif de la Caisse autonome nationale de Retraites mutuelles des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, 6, rue Georges-Berger, Paris (17^e), présenté par MM. Briqueler et Forgeron.

M. Fernand MILLERET, professeur de mathématiques, 21 ter, rue Daumesnil, à Vincennes, présenté par MM. Barriol et Dugé de Bernonville.

M. Louis REYNAUD, directeur général honoraire au ministère des Finances, 9, place du Président-Mithouard, Paris (7^e), présenté par MM. Guérin et Briqueler.

M. Gérard DU VIGNAUX, ancien élève de l'École navale, directeur aux Magasins du Printemps, 196, rue de Rivoli, Paris (1^{er}), présenté par MM. de Saint-Pulgent et Depoid.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures lors de la prochaine séance.

M. le Président a reçu, d'autre part, la demande d'admission, à titre de membre titulaire de la CORPORATION NATIONALE PAYSANNE, 11 bis, rue Scribe, Paris (9^e), et de l'INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE, 45, rue Cardinet, Paris (17^e).

Conformément à l'usage, l'admission de ces deux organismes est immédiatement prononcée.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Comme suite à la décision prise par l'Assemblée le mois dernier, le Conseil propose à l'Assemblée générale de fixer à 1.800 francs le montant du rachat de la cotisation de membre titulaire. Si ce rachat est effectué en cinq termes égaux, le montant de chacun des termes sera fixé à 400 francs.

M. le Président met aux voix les propositions du Conseil, qui sont adoptées à l'unanimité.

Le Secrétaire général fait connaître qu'il a reçu, pour la bibliothèque de la Société, les ouvrages suivants :

La pratique de la Banque, cours professé par notre collègue Pierre CAUBOUÉ à l'École supérieure d'Organisation professionnelle;

Comptabilité générale conforme au plan comptable général, par notre collègue Jean FOURASTIÉ;

La Statistique, ses applications, les problèmes qu'elle soulève, recueil des exposés et discussions présentées sur ce sujet au Centre international de Synthèse;

M. le Secrétaire général signale que la C. E. G. O. S. organise du 6 au 9 mars prochain un nouveau cycle de perfectionnement des techniques statistiques appliquées aux entreprises et aux groupements; une exposition aura lieu à cette occasion dans les locaux du Centre d'Information interprofessionnel.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

Conformément à l'article 24 du Règlement intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le Trésorier doivent présenter leurs rapports sur le bilan au 31 décembre 1942, les comptes de l'exercice et le budget de 1943.

M. le Président donne successivement la parole à MM. BISTAQUE et HÉNON pour la lecture de leurs rapports.

Ces rapports sont insérés dans le présent numéro du Journal.

M. le Président remercie le Trésorier et le Rapporteur de la Commission des Fonds et Archives, propose l'adoption des comptes de l'exercice et met aux voix les conclusions de la Commission des Fonds et Archives.

Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

EMPLOI DES ARRÉRAGES DES LEGS COSTE ET MERCET.

M. le Président fait connaître que le Conseil a décidé d'employer les arrérages du legs MERCET à l'attribution d'un prix qui sera décerné tous les trois ans à l'auteur d'un ouvrage publié en France et faisant application des méthodes statistiques à l'étude des questions économiques ou financières.

Ce prix, d'un montant de 3.000 francs, sera décerné pour la première fois en décembre 1944.

D'autre part, le Conseil, respectant les volontés du donateur, a décidé d'attribuer les arrérages du legs COSTE à l'auteur d'études sur le montant des revenus en France qui, faisant suite à celle que MM. COLSON et DUGÉ DE BERNONVILLE ont fait paraître dans la *Revue d'économie politique*, pourraient être publiées dans le Journal de la Société, tous les deux ans. Lorsque les circonstances le permettront, ces études pourraient être complétées par une évaluation de la fortune publique et privée de la France.

COMMUNICATION DE M. JEAN MEUVRET : « LES MOUVEMENTS DES PRIX DE 1651 A 1715 ET LEURS RÉPERCUSSIONS. »

M. le Président donne ensuite la parole à M. Jean MEUVRET, pour le développement de sa communication, dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du Journal.

Après avoir remercié le conférencier, de son exposé du plus haut intérêt, M. le Président ouvre la discussion, à laquelle prennent part MM. RIEUL-PAISANT et VÈNE.

Après avoir joint ses observations personnelles à celles de ses collègues, M. le Président clôt la discussion et remercie à nouveau le conférencier et tous ses collègues qui ont pris part à la discussion.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire général,
Pierre DEPOID.

Le Président,
Félix LEPRINCE-RINGUET.

II

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1943

ET LE PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1944

Le projet de budget que nous vous présentions l'année dernière pour l'exercice 1943 faisait apparaître un déficit probable de 4.000 francs. Cet exercice s'est néanmoins soldé par un excédent de recettes. Mais, si nous ne pouvons que nous en réjouir, nous rappellerons plus loin les raisons qui nous font entrevoir pour l'année 1944 une situation difficile et qui ont amené votre Conseil à vous proposer de prendre une décision énergique quant au relèvement des cotisations.

* * *

Les recettes ont dépassé assez largement nos prévisions, mais on peut affirmer malheureusement que ce dépassement ne se renouvellera pas cette année. En voici en effet le détail :

Les cotisations, dont le montant s'est élevé à 45.720 francs, comprennent 5.070 francs de versements se rapportant à de précédents exercices. Considérant qu'à l'exception d'une dizaine de retardataires, tous les sociétaires sont à jour, il n'y a pas à escompter de nouvelles recettes au titre des cotisations arriérées.

Notre éditeur nous a crédités du produit des abonnements souscrits en 1942 (3.447 francs) et 1943 (6.231 francs). Il se trouve donc, lui aussi, complètement à jour. Les ventes de numéros isolés et de tirages à part ont porté à 11.607 fr. 45 les recettes afférentes au Journal.

Nos revenus libres (10.028 fr. 25) se sont accrus de plus de 1.500 francs, en raison de ce que nous avons consacré une part importante des disponibilités que nous laissait l'exercice précédent à l'achat de valeurs nouvelles.

Les recettes diverses de trésorerie (903 fr. 60) et subvention (500 francs) n'appellent aucune remarque.

Certaines recettes pour ordre sont encore venues s'inscrire au crédit de notre capital libre. Ce sont :

les cotisations encaissées d'avance en 1942, pour 1.900 francs;

les versements précédemment mis en réserve de sept sociétaires rachetés que notre Société a eu le regret de perdre en 1943 et de quatre collectivités qui, en raison de la décision prise par l'Assemblée générale le 17 juin 1942, ne peuvent plus être considérées comme membres rachetés, soit au total 8.675 francs;

une somme de 6.010 fr. 05 enfin représentant une augmentation de la valeur du portefeuille et dont il sera question à l'occasion de l'examen du bilan.

D'autre part, les recettes qu'il convient de mettre en réserve aux comptes spéciaux qui leur sont affectés se sont élevées à 14.818 francs et se décomposent ainsi :

rachats et compléments de rachats : 9.250 francs;

annuités de rachat : 2.960 francs;

cotisations reçues en 1943 pour 1944 : 720 francs;

revenus réservés : 1.888 francs. Ces derniers représentent, dans les revenus de notre portefeuille, la part proportionnelle aux capitaux des legs Bourdin, Coste et Mercet.

Enfin les ventes de valeurs ont fait entrer en caisse 41.952 fr. 50.

* * *

Les dépenses d'administration se sont élevées à 13.691 fr. 25, soit 9.265 fr. 85 pour le Secrétariat général (frais de correspondance et de bureau, de convocations, impressions diverses) et 4.425 fr. 40 en ce qui concerne les frais divers réglés par le Trésorier (frais de correspondance, de bureau, de recouvrement des cotisations).

Le coût de l'Annuaire, 7.443 francs, a accusé une augmentation de 36 % sur celui de l'Annuaire 1942.

Les dépenses afférentes à la publication et à l'envoi du Journal se sont élevées à 37.919 fr. 45; elles ne comprennent pas la facture du dernier numéro de 1943. Par contre, le coût des deux derniers numéros de 1942 s'y trouve inclus.

A. — TRÉSORERIE

RECETTES

<i>1° Recettes effectives se rapportant au capital libre :</i>			
Cotisations	{	Sociétés et organismes collectifs	15.300 »)
		Membres à titre personnel	30.420 »)
Journal			11.607 45
Subvention de la Compagnie des Agents de change de Paris.			500 »
Revenus des fonds libres			10 028 25
Recettes diverses de trésorerie			903 60
			<u>68 759 30</u>
 <i>2° Recettes n'affectant pas le capital libre :</i>			
Revenus encaissés au titre de l'exercice 1942			4.357 50
Ventes de valeurs			41 952 50
			<u>46 310 »</u>
 <i>3° Recettes d'ordre relatives au capital libre :</i>			
Cotisations encaissées en 1942 pour 1943			1 900 »
Retour au capital libre des cotisations de sept membres rachetés décédés et de quatre collectivites			8 675 »
Augmentation de la valeur du portefeuille			6 010 05
			<u>16 585 05</u>
 <i>4° Recettes des comptes spéciaux à mettre en réserve</i>			
Rachat de onze sociétaires + un versement complémentaire.			9 250 »
Annuités de rachat (17 à 160 francs + 2 à 120 francs)			2 960 »
Revenus réservés.	{	Legs Bourdin	32 40
		Legs Coste	1.544 10
		Legs Mercet.	311 50
Cotisations encaissées par avance en 1943.			720 »
			<u>14.818 »</u>

B. — BILAN DE

ACTIF

Portefeuille	{	8.715 fr. de rente 3 1/2 % 1942	241.530 »)
		40 obligations Crédit national 3 1/2%1942	82.200 80)
Disponibilités.	{	Espèces en caisse chez le Trésorier	1.304 80
		En compte chez M. Perquel, agent de change	31.222 40
		Solde du compte de chèques postaux	21.890 70
Divers	{	Numéros du Journal en magasin (pour mémoire)	»
		Sociétaires en retard (pour mémoire)	»

TOTAL de l'actif. 378.148 70

DE 1943

DÉPENSES

1° *Dépenses relatives au capital libre :*

Administration . . .	{	Secrétariat général	3.945 »	} 13.691 25
		Convocations, Impressions diverses	5.320 85	
		Trésorerie	4.425 40	
Journal				37.919 45
Annuaire				7.443 »
				<u>59.053 70</u>

2° *Dépenses n'affectant pas le capital libre :*

Factures réglées à Berger-Lévrault au titre de 1942.	6.511 35
Achats de valeurs.	89.641 25
	<u>96.152 60</u>

3° *Dépense à prélever sur les réserves :*

Médaille Bourdin 1943.	108 »
--------------------------------	-------

Mouvement des disponibilités. — Recettes effectives = celles qui figurent sous les rubriques 1°, 2° et 4°, soit 129.887^f 30. — Dépenses effectives = celles-ci-dessus, soit au total 155.314^f 30. — Le montant des disponibilités accuse par suite une diminution de 155.314^f 30 — 129.887^f 30 = 25.427 fr. et se trouve ramené de 79.844^f 90 à fin 1942 à 54.417^f 90 à fin 1943.

Mouvement du capital libre. — Recettes afférentes au capital libre = celles qui figurent sous les rubriques 1° et 3°, soit 85.344^f 35. — Dépenses afférentes au capital libre = celles qui figurent sous la rubrique 1°, soit 59.053^f 70. — Le montant du capital libre s'est ainsi accru de 85.344^f 35 — 59.053^f 70 = 26.290^f 65 et passe en conséquence de 148.081^f 70 à fin 1942 à 174.372^f 35 à fin 1943.

L'EXERCICE 1943

PASSIF

Capital des legs. . .	{	Legs Bourdin	997 60	} 56.197 35
		— Bresson	805 »	
		— Hancock	3.000 »	
		— Levasseur	1.000 »	
		— Coste	41.934 75	
		— Mercet.	8.460 »	} 88.925 »
		58 à 300 francs	17.400 »	
		4 à 450 francs	1.800 »	
Réserve		2 à 475 francs	950 »	
des 170 cotisations		37 à 575 francs	21.275 »	
rachetées.		30 à 600 francs	18.000 »	} 4.705 »
		34 à 750 francs	25.500 »	
		5 à 800 francs	4.000 »	
Versements		4 à 120 francs	480 »	} 4.705 »
sur rachats en cours.		26 à 160 francs + un acompte de 65 francs	4.225 »	
Cotisations reçues en 1943 pour 1944				720 »
Provision pour médaille Bourdin (194 40 + 32 40 — 108)			118 80	} 53.229 »
Intérêts réservés	{	Coste (42.505 » + 1.544 10)	44.049 10	
des legs.	{	Mercet (8.749 60 + 311 50)	9.061 10	
Capital	{	Legs Giffard.	22.000 »	} 174.372 35
libre	{	à fin 1942 { Indemnité incendie.	20.580 22	
	{	Excédents à fin 1942.	105.501 48	
	{	en 1943 : Excédent des recettes sur les dépenses	26.290 65	
		TOTAL du passif		<u>378.148 70</u>

D'autre part, une somme de 108 francs a été employée à la remise du prix Bourdin. Enfin, une somme de 89.641 fr. 25 a été consacrée à l'achat de valeurs.

* * *

Les recettes et les dépenses analysées ci-dessus ont eu pour effet :

- 1° D'augmenter de 26.290 fr. 65 notre capital libre, qui est passé de 148.081 fr. 70 à fin 1942 à 174.372 fr. 35 à fin 1943;
- 2° De ramener le montant de nos disponibilités de 79.844 fr. 90 à 54.417 fr. 90.

* * *

Le Bilan présente un actif et un passif de 378.148 fr. 70.

A l'actif, en dehors du montant des disponibilités dont la variation vient d'être expliquée, le portefeuille passe de 270.032 francs à 323.730 fr. 80. Conformément à la décision prise par votre Conseil sur la proposition de la Commission des Fonds et Archives, les 20 communales 1931-1932 et les 23 obligations du Crédit National 1919 qui figuraient au précédent bilan ont été vendues et le produit de la négociation, augmenté d'une partie de nos disponibilités, a été affecté à l'acquisition de 40 obligations du Crédit National 3,50 % 1942 de 2.000 francs chacune. C'est cette opération qui nous a conduits à constater en écritures la différence de 6.010 fr. 05 entre le produit de la vente de nos anciens titres (34.512 fr. 05) et la somme pour laquelle ces derniers étaient comptés au bilan (28.502 francs).

L'examen des postes du passif ne suscite aucune observation spéciale. Le capital représentatif des legs demeure sans changement à 56.197 fr. 35. La réserve des cotisations des 170 membres rachetés s'élève à 88.925 francs, ce qui, entre parenthèses, représente 523 francs en moyenne par sociétaire. La réserve des cotisations des membres en cours de rachat ressort à 4.705 francs et le montant des cotisations versées par anticipation à 720 francs.

Les intérêts réservés des legs Coste et Mercet, qui sont demeurés sans emploi depuis fort longtemps, se trouvent élevés, avec ceux du legs Bourdin, à 53.229 francs.

Enfin le montant du capital libre a été porté, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, à 174.372 fr. 35.

* * *

La constatation de ces résultats aurait pu nous permettre d'aborder l'année 1944 avec optimisme, mais notre éditeur, qui n'avait pas augmenté le prix du Journal depuis 1938, nous a annoncé une majoration de l'ordre de 100 %. L'Annuaire verra, lui aussi, son prix majoré vraisemblablement d'au moins 25 %. De la sorte, nos dépenses probables doivent être évaluées à 95.000 francs.

Le maintien au même taux des cotisations et des abonnements aurait abouti à un déficit considérable, de l'ordre de 32.000 francs. La sage décision prise par l'Assemblée générale dans sa dernière séance de relever le montant de la cotisation des membres à titre individuel à 120 francs et celui de l'abonnement à 150 francs permet d'escompter que les recettes équilibreront approximativement les dépenses, et le projet de budget peut, en conséquence, s'établir ainsi :

<i>Recettes.</i>		<i>Dépenses.</i>	
Cotisations	72.000 fr.	Journal	70.000 fr.
Subvention.	500	Annuaire.	9.000
Revenus libres	10.000	Secrétariat	11.000
Abonnements.	12.000	Frais divers.	5.000
Total	94.500 fr.	Total.	95.000 fr.

C'est avec l'espoir de voir la réalité épouser nos prévisions que nous soumettons ce projet à votre approbation.

Le Trésorier,
LUCIEN BISTAQUE.

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS EN 1913 ET DE 1940 A 1943

	1913	1940	1941	1942	1943
A. — Situation financière.					
Avoir au 1 ^{er} janvier	163.226 71	238.060 52	255.040 82	259.046 46	354.234 40
Cotisations	5.050 »	18.750 »	22.830 »	34.490 »	46.440 »
Abonnements, ventes	4.527 75	75 »	16 »	8.547 35	11.607 45
Revenus des valeurs libres	3.453 32	9.291 06	9.291 20	8.405 85	10.028 25
Subventions	3.360 »	4.350 »	500 »	500 »	500 »
Rachats complets et annuités de rachats	1.320 »	1.390 »	4.175 »	6.230 »	12.210 »
Revenus des legs	2.047 68	2.811 14	2.811 »	2.561 »	1.888 »
Recettes exceptionnelles ou anticipées	»	10.946 50	1.256 60	64.312 49	402 30
Administration	16.758 75	44.613 70	40.879 80	125.046 69	83.076 »
Journal	179.985 46	282.674 22	295.920 62	384.093 15	437.310 40
Annuaire	3.362 30	5.177 65	8.469 30	11.014 60	13.691 25
Dépenses exceptionnelles (y compris pour 1913 le loyer et la bibliothèque)	9.191 51	18.278 55	24.482 96	14.255 95	37.919 45
»	276 40	3.787 75	3.921 90	4.588 20	7.443 »
»	2.416 65	389 45	»	»	108 »
»	15.246 86	27.633 40	36.874 16	29.858 75	59.161 70
Avoir au 31 décembre	164.738 60	255.040 82	259.046 46	354.234 40	378.148 70
Caisse	3.403 38	23.298 95	21.201 45	368 »	1.504 80
En compte chez l'Agent de change	»	»	»	22.832 60	31.222 40
Chèques postaux	»	12.846 37	18.949 51	56.644 30	21.890 70
Portefeuille	161.335 22	218.895 50	218.895 50	274.389 50	323.730 80
Avoir net	164.738 60	255.040 82	259.046 46	354.234 40	378.148 70
B. — Effectif de la Société au 31 décembre de chaque année.					
Membres d'honneur	1	1	1	1	»
Membres titulaires } à vie	102	158	160	164	170
Membres titulaires } non rachetés	230	480	474	555	571
Membres titulaires, sociétés	13	19	18	53	58
Membres honoraires associés	70	35	35	35	35
Membres correspondants	31	5	5	5	5
TOTAUX	447	698	693	813	839

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

MES CHERS COLLÈGUES,

Conformément au règlement de votre Société, la Commission des Fonds et Archives s'est réunie le 29 janvier sous la présidence de M. LEPRINCE-RINGUET, pour examiner les comptes de 1943 et prévoir le budget de 1944.

Notre tâche a été grandement facilitée par notre trésorier M. BISTAQUE, qui nous a présenté, avec son Rapport, les comptes de la Société dont la tenue est un modèle d'ordre et de clarté. Nous avons vérifié l'exactitude des écritures, la composition du portefeuille et approuvé le projet de budget que nous vous soumettons.

Dans son ensemble, la situation financière à la clôture de l'exercice est satisfaisante; cependant il y a lieu de faire remarquer plus particulièrement les faits que voici :

1° Malgré l'excédent des recettes sur les dépenses, il est apparu nécessaire de relever les cotisations pour couvrir les dépenses prochaines du Journal et de l'Annuaire, dépenses qui vont se trouver augmentées de 45.000 à 80.000 francs environ, conformément aux décisions du Comité de contrôle des prix. A ce sujet, nous exprimons nos vifs remerciements à notre collègue M. FRIEDEL, président de l'Imprimerie Berger-Levrault, qui nous a fait profiter d'un régime de faveur jusqu'à ce jour, en n'appliquant aucune hausse au prix du Journal depuis 1938;

2° Les intérêts réservés des legs COSTE et MERCET, toujours en légère augmentation, figurent pour plus de 53.000 francs au Bilan. Ceux-ci sont destinés à couronner des travaux se rapportant à des sujets déterminés et n'ont pas été utilisés depuis fort longtemps.

La Commission vous propose donc d'approuver les comptes de l'exercice, ainsi que le projet de budget, tels que notre trésorier les a établis. Qu'il trouve ici les remerciements très sincères de la Commission à laquelle nous vous associons tous.

Robert HÉNON.